



# Finance solidaire, participative & monnaies locales complémentaires

La finance solidaire et participative a un rôle clé à jouer dans la transformation des territoires et la transition vers des sociétés soutenables. Les collectivités peuvent s'emparer de ce levier. Elles peuvent notamment soutenir des initiatives citoyennes comme les Cigales (Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire), ou les monnaies

locales complémentaires (MLC), reconnues par la loi ESS de 2014. On compte aujourd'hui plus de 80 MLC en circulation en France. Ces initiatives permettent la réappropriation de la monnaie par les citoyen.e.s, mais favorisent aussi la relocalisation de l'activité économique et la résilience territoriale.

Plusieurs leviers d'actions possibles :



## Mobiliser l'épargne citoyenne pour co-financer des projets d'ESS

La finance solidaire relie les épargnant.e.s qui cherchent à donner du sens à leur argent à des entreprises et associations à forte utilité sociale et environnementale (entreprises solidaires, énergies renouvelables, habitat,...) Les acteurs de la finance solidaire sont des partenaires importants des collectivités pour l'accompagnement et le financement de projets d'ESS.

**Les Cigales** par exemple investissent solidairement dans des projets d'entreprise, et mettent également à disposition des porteurs de projets leur écoute et leurs compétences en les accompagnant en amont et pendant toute la durée de leur investissement. France Active Investissement réinvestit l'épargne citoyenne issue des placement de partage solidaire (livret, OPC, compte à terme) ou sur une assurance-vie solidaire à travers France Active Nouvelle-Aquitaine qui garantie et finance les porteurs de projets de l'ESS.

Les collectivités peuvent aider au développement de la finance solidaire, en la faisant connaître, en soutenant ses réseaux et sa structuration locale...



## Faire appel à la finance éthique et au financement participatif pour les investissements publics locaux

Dans le cadre d'appels à emprunts, une collectivité peut conditionner le choix du financeur au respect de critères extra financiers inscrits à l'ensemble des appels d'offres (part des projets financés climaticides ou relatifs aux industries polluantes, degré de transparence sur les financements de la banque, présence ou non de placements dans des paradis fiscaux...). Des banques éthiques telles que **la Nef** ou le **Crédit Coopératif** ont mis en place une offre de prêts dédiée aux collectivités locales.

Le **financement participatif** est ouvert aux collectivités territoriales depuis 2015, «au profit d'un service public culturel, éducatif, social ou solidaire». Plusieurs plateformes existent, permettant de financer des projets locaux d'intérêt général. En Nouvelle-Aquitaine, l'association **jadopteunprojet.com** travaille en étroite collaboration avec les collectivités et la chaîne d'accompagnement de l'ESS.



## Soutien d'une SCIC par le club Cigales

Fondée en juin 2019, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Syprès travaille à partir des besoins sociaux exprimés par des citoyen.ne.s confronté.e.s à la mort. Le projet a été accompagné par le Club des Cigales de Bordeaux (entrée au capital à hauteur de 4000€ pour 5 ans), l'incubateur ATIS, le réseau Entreprendre et l'agence Ellyx. La Région Nouvelle-Aquitaine a également soutenu le projet : AMI Innovation Sociale à la création (40000€), 50000€ pour le développement, doublement du capital en subvention. Le Département de Gironde a apporté à la SCIC une aide en compétences sur le projet de fabrique territoriale "Osons Les Derniers Jours Heureux" et Bordeaux Métropole a financé à hauteur de 25%, soit 8000€, la rénovation de leur local.

@Yuzu - Lot-et-Garonne



## Yuzu, plateforme de financement citoyen du Lot-et-Garonne

Porté par la plateforme de financement participatif **J'adopte un projet** et co-construit avec le Département Lot-et-Garonne, France Active Nouvelle Aquitaine et l'ÉS, Yuzu se définit comme une plateforme de financement citoyen avec une conception unique : le financement peut se faire à la fois en don avec contreparties et en investissement. Aussi, pour 1 € citoyen, le Département abonde d'1 € (dans la limite de 3 000 € par projet). Objectif : offrir l'opportunité aux Lot-et-Garonnais.es de donner du sens à leur épargne et aux entreprises naissantes de développer et viabiliser leurs activités.



## Créer un fonds de dotation territorial

Cet outil de mécénat permet de fédérer les acteurs locaux, particuliers et entreprises, autour d'une cause ou d'un projet commun sur un territoire déterminé. Le statut de fonds de dotation offre une grande souplesse de création et de fonctionnement, ne nécessite aucune mise de fonds de la part de la collectivité locale fondatrice. La collectivité fondatrice peut participer au conseil d'administration, conservant ainsi une certaine maîtrise des organismes ou projets financés.



## Soutenir les associations portant un projet de monnaie locale sur son territoire

S'il est préférable que les projets de monnaie locale soient portés par des citoyen.ne.s, les collectivités locales peuvent jouer un rôle primordial dans le développement du projet : mise en relation, soutien en ingénierie et en communication, subvention pour l'amorçage du projet.



## Effectuer des paiements de la collectivité en monnaie locale

Depuis 2018, les collectivités peuvent signer une convention avec l'association porteuse de la monnaie locale de leur territoire pour effectuer des paiements en monnaie locale : subventions aux associations, factures aux fournisseurs, indemnités d'élu.e.s (par exemple la Métropole et Ville de Lyon, et Villeurbanne).



## Permettre le paiement de services publics en monnaie locale

La collectivité peut signer une convention avec l'association porteuse de la monnaie locale prévoyant les encaissements dans une ou plusieurs régies (piscine, centre de loisirs, cantine, stationnement...).

### Un partenariat monnaie locale, collectivités et chambres consulaires



Monnaie locale complémentaire charentaise, la Bulle circule en complément de l'euro depuis 2019. Elle travaille en étroite collaboration avec les collectivités et chambres consulaires. Voté en juillet 2021 dans le cadre du dispositif **Déclic16**, la **Ville d'Angoulême** et le **Grand Angoulême** s'engagent à prendre en charge les frais d'adhésion à la Bulle pour 300 nouveaux professionnels et à injecter 250000 Bulles sur le compte de 5800 personnes entrantes, une action collective menée avec la **Chambre des Métiers et de l'Artisanat**, la **Chambre de Commerce et d'Industrie** et la **Chambre d'Agriculture**. Par ailleurs, la CCI verse à ses salariés une partie des augmentations et primes en bulles. L'objectif de ces actions : relancer l'économie locale en favorisant les circuits courts, tout en s'appuyant sur un circuit vertueux de la consommation.

### Des gemmes pour indemniser les élu.e.s de la Ville de Bordeaux



Dès juin 2023, plusieurs élu.e.s de la Mairie de Bordeaux ont pu percevoir une partie de leur indemnité en gemmes, monnaie locale complémentaire girondine. Puis, des services municipaux devraient également devenir payables en monnaie locale. Une expérimentation est également en cours, celle d'une Sécurité Sociale de l'alimentation à destination des étudiant.e.s. Chacun recevrait 100 gemmes par mois à dépenser chez les partenaires spécialisés dans l'alimentation.

Pour plus d'informations : <https://lagemme.org/>



### Bayonne, 1ère commune de France à effectuer des paiements en monnaie locale

Suite à plusieurs mois de contentieux juridique, la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques et la Ville de Bayonne ont trouvé un accord en juin 2018, permettant à la mairie de Bayonne d'utiliser l'Eusko pour certaines dépenses via l'association Euskal Moneta. La **Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB)** et 35 communes sont adhérentes aujourd'hui de l'Eusko. L'Eusko est depuis 2019 la 1ère monnaie locale d'Europe en importance, avec 3 millions d'Eusko en circulation en 2021. Plus d'informations : [www.euskalmoneta.org/collectivites](http://www.euskalmoneta.org/collectivites)

### Ressources pour aller plus loin :

- Retour sur la journée d'échanges [Collectivités & monnaies locales](#), à Grenoble, mars 2019, et dossier complémentaire sur [les monnaies locales](#) dans l'espace réservé aux adhérents du RTES
- Article [Monnaies locales : 10 leviers pour les développer à grande échelle](#), Socialter, mars 2019
- Billet [Les monnaies locales peuvent-elles répondre à la crise économique post Covid ?](#), France Culture, 2020
- [Fiche](#) sur les opportunités de financement participatif pour les PAT, RnPAT, 2018
- Mesures #2 et #32 du [Pacte pour la Transition](#)
- Rapport [«Monnaies locales : monnaies d'intérêt général»](#) du Mouvement Sol, avril 2021

